

**COMMUNE  
de  
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

**SECRETARIAT**

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

Morlanwelz, le 15 décembre 2009

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-**

**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2009.-**

Madame, Monsieur,

Nous vous proposons de porter les points complémentaires ci-après à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du jeudi 17 décembre 2009 :

**ORDRE DU JOUR.-**

**SEANCE PUBLIQUE :**

1. **Réforme des réformes d'incendie – Proposition de motion demandant au Gouvernement fédéral de financer sans délai le début de la réforme - Approbation.-**

L'Union des Villes et des Communes de Wallonie constate que le premier budget de lancement de la réforme n'a pas été dégagé par le Gouvernement.

Dès lors, elle a annoncé que les Villes et les Communes ne seraient pas encore mises à contribution pour financer une réforme que le fédéral refuse de payer et que ladite réforme n'avancerait qu'au rythme de la libération des moyens financiers qui y seront consacrés.

Ne pouvant rester impassible devant le désarroi des hommes du feu, l'Union des Villes et des Communes de Wallonie a soutenu dans la presse les revendications des pompiers.

Elle sollicite du Conseil communal un projet de motion en vue d'interpeller les responsables fédéraux.

Nous vous demandons d'approuver ce projet de motion.

**HUIS CLOS :**

Engagement d'une architecte à durée déterminée durant le congé de maternité de l'architecte communale.-

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

M. BURION

J. FAUCONNIER